2808830

15 OCT. 2008

Le

Dépôt N° 91849

ABH

SAS au Capital de 300 000 euros

Siège Social: Rue Jean-Marie David

Parc d'Activité de la Teillais 35740 PACE

381 934 884 RCS RENNES

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 22 SPETEMBRE 2008

EXTRAIT

LA SOCIETE :

- ROUX COMBALUZIER SCHINDLER, Société Anonyme au capital de 19 846 200 euros, dont le siège est 1 rue Dewoitine, 78140 VELIZY VILLACOUBLAY, représentée par son Président Directeur Général,

associée unique de la société ABH, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, au capital de 300 000 euros, divisé en 11 502 actions de 26,08 euros chacune, dont le siège est rue Jean-Marie David – Parc d'activité de la Teillais 35740 PACE

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Démission du Président,

- Nomination de Monsieur Christophe ROUSSEAU en qualité de Président,

---

- Nomination d'un Directeur Général,

- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, prenant acte de la démission de Monsieur Eric JUHE de ses fonctions de Président à effet de ce jour, décide de nommer à compter de ce jour, en qualité de Président,

Monsieur Christophe ROUSSEAU
De nationalité française
Né le 11 décembre 1965 à PARIS (17ème)
Demeurant 93 rue de Paris 92190 MEUDON

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Monsieur Christophe ROUSSEAU a par avance déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire aux prescriptions légales et réglementaires pour l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, constatant que le mandat de Directeur Général de Monsieur Jean-Pierre BUREAU vient à expiration ce jour, le renouvelle pour la durée du mandat du Président soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Toutefois en cas de décès, démission ou empêchement du Président, le Directeur Général en fonction conserve ses fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Dans le cadre de son mandat, Monsieur Jean-Pierre BUREAU aura les mêmes pouvoirs que le Président, notamment de représentation de la société vis-à-vis des tiers, et assumera la direction générale de la société.

Monsieur Jean-Pierre BUREAU a fait savoir qu'il acceptait le renouvellement de son mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé unique.

L'associé unique